

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2008

MODERNISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL - (n° 743)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 66

présenté par
Mme Billard, M. Yves Cochet et M. Mamère

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 18 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa introduit une confusion entre justice civile et administrative qui s'apparente à une remise en cause du principe constitutionnel de séparation entre le pouvoir exécutif et l'autorité judiciaire.